

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1817

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, M. Reiss, M. Le Fur, M. Bazin, Mme Louwagie et Mme Dalloz

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 39 :

« – au *a* du 8°, les mots : « leur dette » sont remplacés par les mots : « la dette des régimes obligatoires de base » et, à la fin, les mots : « à leur profit » sont remplacés par les mots : « au profit des régimes obligatoires de base ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les régimes de retraites complémentaires obligatoires n'ont pas à être intégrés dans ce projet de loi.